

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



DU RHONE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale... 3 fr. la ligne
 Réclames... 5 fr. la ligne
 Annonces anglaises... 6 fr. la ligne

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
 14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
 Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Trois mois	Six mois
5 fr. 10 fr.	10 fr. 18 fr.
Lyon et départements limitrophes.....	
Autres départements.....	
Etranger et Union postale.....	

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
 73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

Du 9 mars 1882

50 francs	81 12	Crédit mobilier	630
100 francs	81 30	Crédit Lyonnais	810
500 francs	87 60	Mobilier espagnol	645
1000 francs	136 80	Union générale	700
500 francs	87 60	Foncière lyonnaise	650
100 francs	13	Autrichienne	650
500 francs	13	Lombards	367
1000 francs	13	Sarragosse	537
500 francs	13	Nord-Espagne	633
1000 francs	13	Transatlantique	633
500 francs	13	Suez	2510
1000 francs	13	Compagnie des Indes	100 18
500 francs	13	Panama	100 18

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 9 mars.

Les trois sections de travail de l'Union républicaine se sont réunies hier et se sont distinguées par divers projets et propositions à l'ordre du jour tant de la Chambre que des bureaux.

La première section (intérieur), après avoir désigné comme président M. Giroud, et comme secrétaire M. Pouliot, a discuté avec développement les questions soulevées par la nomination de la commission des programmes électoraux, ainsi que par les propositions relatives à la suppression des emblèmes religieux et du serment dans les cours d'assises et aux rapports de l'Église avec l'État.

MM. Waldeck-Roussau, Vinatier, Dethomas de Sonnier, Le Cherbonnier ont pris part à ce débat.

A la fin de la séance MM. Letellier et Etienne ont développé une proposition tendant à faire nommer une commission spéciale de vingt-cinq membres pour les affaires algériennes.

Cette question, ainsi que celle des rapports de l'Église et de l'État, sera discutée dans la prochaine réunion plénière du groupe, vendredi prochain à quatre heures.

La deuxième section, celle des finances, s'est constituée de la manière suivante: président, M. Jametel; secrétaire, M. Basid.

La troisième section a nommé M. Sajo président et M. Hurard secrétaire.

La commission relative aux classes des préfetures et des sous-préfetures a adopté le principe de la substitution des classes personnelles aux classes territoriales. Elle a décidé de fixer le nombre maximum des fonctionnaires de chaque classe. Elle a rejeté la disposition tendant à exiger qu'aucun préfet ou sous-préfet ne pût être promu dans la classe supérieure s'il n'était resté un nombre d'années déterminées dans la classe précédente. Le passage d'une classe à une autre sera laissé à la libre appréciation du ministre de l'intérieur.

Le budget de 1883 a été distribué aujourd'hui aux députés, c'est-à-dire l'exposé des motifs. Les tableaux contenant les développements seront distribués d'ici à quelques jours par fractions correspondant aux divers ministères. La Chambre ouvrira donc nommera la commission du budget dans la seconde quinzaine de mars.

Huit commissaires ont été nommés pour la commission de vingt-deux membres relative à la constitution d'un réseau national de chemins de fer. Tous sont défavorables à la convention de M. Léon Say avec la Compagnie d'Orléans. Trois veulent le rachat immédiat.

La commission de la magistrature a tenu une courte séance.

Elle a décidé de se réunir le mardi et vendredi de chaque semaine.

Elle commencera par examiner, en dehors de la réorganisation générale, les réformes de détail qui pourraient être détachées des divers projets en présence pour être réalisées immédiatement.

La commission a reçu des pétitions émanant de soixante-neuf départements et demandant que le jugement des affaires commerciales soit confié aux juges de paix jusqu'à concurrence de 1,500 francs.

Au Sénat, la commission du traité de commerce franco-italien active ses travaux.

Elle a déjà terminé l'examen de 150 articles environ.

Elle a réservé la question des vins et des bières, sur laquelle on demandera des explications à M. le ministre du commerce. M. de Freycinet sera également entendu par la commission.

Le rapporteur sera sans doute nommé dans la prochaine réunion.

La gauche radicale s'est réunie hier, sous la présidence de M. Boysset, et a consacré toute sa séance à l'examen de la réforme judiciaire.

Après une longue discussion, la réunion a été d'avis qu'il fallait séparer la question de l'épuration du personnel de celle de la réorganisation de l'institution pour réorganiser immédiatement la première et étudier la seconde avec maturité et réflexion.

On a été d'avis, en conséquence, qu'il faudrait voter un projet analogue à celui du gouvernement, sous réserve de modifications de détail, et d'ajourner à ce projet une disposition transitoire pour laquelle M. Hérisson a proposé et fait accepter la formule suivante:

« A partir de la promulgation de la présente loi, l'inamovibilité cessera d'exister. »

« Il sera pourvu ultérieurement par une loi spéciale aux moyens d'assurer l'indépendance et le recrutement de la magistrature. »

En outre la gauche radicale a nommé une commission composée de MM. Labuze, Bernard (du Doubs), Delacorte, Boysset et Peulevey, chargée d'étudier la question de la réorganisation judiciaire, en vue de la loi générale à faire ultérieurement.

La résolution prise par la gauche radicale concorde absolument avec les intentions que manifeste la commission de la Chambre qui s'occupe des projets de loi sur la magistrature.

Nous pouvons ajouter que, du côté du gouvernement, les dispositions sont les mêmes. Le garde des sceaux demandera à la Chambre de voter son projet pour arriver à une réforme du personnel, mais il annoncera qu'il présentera ultérieurement un projet de loi pour régler le mode de recrutement des magistrats.

Le quatrième étage... la porte à droite... Souviens-toi... Tout est gravé dans ma mémoire... Berthe quitta le logement et descendit l'escalier sans faire de bruit, afin de ne point attirer l'attention du personnage dont elle se méfiait à bon droit, mais elle ne pouvait éviter de passer devant la loge.

La porte de cette loge était ouverte au grand luge à cause de la chaleur.

La concierge dinait en tête-à-tête avec son prétendu frère, qui demanda pour l'acquit de sa conscience:

— Où donc que vous allez, mam'zelle, à cette heure-ci?

— Chez le pharmacien, commander une potion pour ma mère... répondit la jeune fille.

— Elle ne va donc pas mieux la chère dame.

— Hélas!... non.

— Ah! tant pis! tant pis!

Berthe sortit et jeta un coup d'œil autour d'elle!

Le commissionnaire signalé comme appartenant à la police fumait sa pipe chez le marchand de vin, et n'accordait aucune attention à ce qui se passait en dehors.

Les deux agents, voyant qu'ils exerçaient une surveillance inutile, en prenaient à leur aise.

Une fois dehors, la jeune fille descendit vers la rue de Rennes qu'elle atteignit bientôt.

Le vent commençait à souffler avec violence. Les grondements sourds du tonnerre retentissent au loin.

Berthe fit halte sur le bord du trottoir, espérant qu'une voiture vide viendrait à passer et lui éviterait la fatigue d'aller jusqu'à la station de la gare Montparnasse.

Elle aperçut deux lanternes rouges qui se dirigeaient de son côté comme pour se rendre au chemin de fer.

Au bout d'un instant ces lanternes, et par conséquent le fiacre dont elles dépendaient, furent tout près de la blonde enfant qui demanda:

— Monsieur, vous êtes libres?...
 Le cocher ainsi interpellé arrêta sa voiture et répondit d'un ton jovial:

— Oui et non, ma petite dame... Il est certain que je ne suis pas chargé, mais il va faire un fichu temps tout à l'heure, et j'ai bien envie d'aller remiser Trompette et Rigolette qui triment depuis ce matin sur le pavé de Paris, les bonnes bêtes!...

— Oh! conduisez-moi, je vous en prie, monsieur... — reprit Berthe d'une voix suppliante, — l'orage approche comme vous venez de me le dire... Je ne trouverai pas de voiture... J'ai à faire une course indispensable... une course pressée... et il est déjà bien tard...
 Un éclair illumina le visage de Berthe.

— Elle est jolie comme un cœur! — pensa le cocher en souriant d'un air bonhomme. Il y a de l'amour sous roche...
 Puis tout haut:

— Puisqu'il s'agit d'une affaire de conséquence et pressée, montez vivement ma petite dame! — voilà plus de vingt ans que je suis réputé dans Paris pour mes égards envers le beau sexe (4 suivre).

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du jeudi 9 mars

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

L'élection de M. Cornudet, dans la circonscription d'Aubusson (Creuse), est validée sans contestations.

Un projet de loi tendant à autoriser le département des Basses-Alpes à créer des ressources extraordinaires pour la construction de chemins de fer est adopté.

Un projet de loi tendant à autoriser la ville de Nîmes (Gard) à emprunter 1,400,000 francs et à s'imposer extraordinairement est adopté.

Un projet de loi tendant à autoriser le département du Loiret à créer des ressources extraordinaires pour les travaux des chemins vicinaux est adopté.

Employés des chemins de fer de l'Etat

M. Bisseuil adresse une question au ministre des travaux publics relativement à la situation des employés des chemins de fer de l'Etat dont la retraite n'est pas assurée, ce qui fait que le personnel des chemins de fer de l'Etat est inférieur au personnel des grandes compagnies.

Il y a urgence à prendre une résolution à ce sujet.

M. Varroy, ministre des travaux publics, répond que l'infériorité signalée est réelle, elle provient de ce que la faiblesse des recettes des chemins de fer de l'Etat n'a pas permis de faire des prélèvements assez considérables pour les caisses de retraite.

La question a été mise à l'étude par ordre du ministre et on espère arriver avant peu à un résultat satisfaisant.

LES GRÈVES DANS LE GARD

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. de Lanessan et plusieurs de ses collègues, sur l'envoi de troupes dans les localités du Gard où des grèves ont éclaté.

Discours de M. de Lanessan

M. de Lanessan dit que le gouvernement ne doit jamais exercer une action préventive contre les citoyens qui usent d'un droit; il doit se borner à intervenir pour la répression, s'il y a lieu.

Des troupes ont été envoyées à Bessèges et à la Grand-Combe, sans que les ouvriers aient commis les moindres désordres. Cette intervention a eu pour effet de rendre la crise plus aigue.

Les troupes ont été envoyées pour porter secours aux patrons et faire pencher la balance en leur faveur. La conséquence en a été que les compagnies ont refusé toutes concessions aux grévistes.

L'orateur maintient que l'attitude des ouvriers n'était pas menaçante; il dément qu'ils aient voulu détruire les ventilateurs des mines.

Il termine en disant qu'il comprend M. Gambetta,

BULLETIN DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LE FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

ABEL & BERTHE

Berthe Leroyer, elle aussi, avait vu s'amouriser sur Paris les nuages noirs qui recélaient la foudre de leurs flancs, mais la quasi-certitude de la tempête prochaine ne pouvait l'empêcher de se rendre à la maison de René Mounier.

La veuve du supplicié, tout en suivant de l'œil les aiguilles qui marchaient trop lentement à l'heure sur le cadran du coucou de la forêt, se décrochait à la muraille, sentait l'orage se rapprocher.

— Mon enfant chérie, dit-elle, j'ai bien peur que tu n'aies eu temps épouvantable pour aller te baigner...
 — Je le crois comme toi, mère, répliqua Berthe, mais qu'importe? Ce que j'ai à faire ne doit pas se remettre, n'est-ce pas?...
 — Non, mignonne... la lettre de René est précieuse... C'est ce soir qu'il faut agir... peut-être demain serait-il trop tard...
 Berthe jeta un regard sur la rustique pen-

— Huit heures et demie... murmura-t-elle, il est temps de partir...
 — Tu prendras une voiture...
 — Il le faudra bien quoique nous ne soyons guère riches... D'ici à la place Royale la distance est trop grande pour la franchir à pied... je n'arriverai jamais...
 — Cette voiture, poursuivit Angèle, ne la prends pas trop près d'ici, afin que les espions dont on m'a parlé ne puissent avoir l'idée de te suivre...
 — Sois tranquille... je serai prudente...
 — Ne fais point arrêter ton fiacre en face de la demeure de René...
 Je n'aurai garde...
 Nous le savons, Berthe s'était coiffée d'un chapeau noir et enveloppée dans un châle de deuil qu'attachait sur la poitrine un médaillon cerclé d'or contenant la photographie d'Abel.
 Elle était prête.
 Madame Leroyer avait absolument voulu quitter son lit et reposait dans un grand fauteuil.
 — Hâte-toi, mon enfant... dit-elle. Tu dois comprendre avec quelle impatience et quelle inquiétude je t'attendrai... Embrasse-moi, ma fille chérie... Va! que Dieu veuille sur toi! Courage!...
 — Sois courageuse aussi, toi, mère! répliqua Berthe en couvrant de baisers le front et les joues de la pauvre femme. Patience et bon espoir, je reviendrai bientôt.
 — Tu n'oublies pas la clé?
 — Je n'oublie rien...

— Le quatrième étage... la porte à droite... Souviens-toi... Tout est gravé dans ma mémoire... Berthe quitta le logement et descendit l'escalier sans faire de bruit, afin de ne point attirer l'attention du personnage dont elle se méfiait à bon droit, mais elle ne pouvait éviter de passer devant la loge.

La porte de cette loge était ouverte au grand luge à cause de la chaleur.

La concierge dinait en tête-à-tête avec son prétendu frère, qui demanda pour l'acquit de sa conscience:

— Où donc que vous allez, mam'zelle, à cette heure-ci?

— Chez le pharmacien, commander une potion pour ma mère... répondit la jeune fille.

— Elle ne va donc pas mieux la chère dame.

— Hélas!... non.

— Ah! tant pis! tant pis!

Berthe sortit et jeta un coup d'œil autour d'elle!

Le commissionnaire signalé comme appartenant à la police fumait sa pipe chez le marchand de vin, et n'accordait aucune attention à ce qui se passait en dehors.

Les deux agents, voyant qu'ils exerçaient une surveillance inutile, en prenaient à leur aise.

Une fois dehors, la jeune fille descendit vers la rue de Rennes qu'elle atteignit bientôt.

Le vent commençait à souffler avec violence. Les grondements sourds du tonnerre retentissent au loin.

Berthe fit halte sur le bord du trottoir, espérant qu'une voiture vide viendrait à passer et lui éviterait la fatigue d'aller jusqu'à la station de la gare Montparnasse.

Elle aperçut deux lanternes rouges qui se dirigeaient de son côté comme pour se rendre au chemin de fer.

Au bout d'un instant ces lanternes, et par conséquent le fiacre dont elles dépendaient, furent tout près de la blonde enfant qui demanda:

— Monsieur, vous êtes libres?...
 Le cocher ainsi interpellé arrêta sa voiture et répondit d'un ton jovial:

— Oui et non, ma petite dame... Il est certain que je ne suis pas chargé, mais il va faire un fichu temps tout à l'heure, et j'ai bien envie d'aller remiser Trompette et Rigolette qui triment depuis ce matin sur le pavé de Paris, les bonnes bêtes!...

— Oh! conduisez-moi, je vous en prie, monsieur... — reprit Berthe d'une voix suppliante, — l'orage approche comme vous venez de me le dire... Je ne trouverai pas de voiture... J'ai à faire une course indispensable... une course pressée... et il est déjà bien tard...
 Un éclair illumina le visage de Berthe.

— Elle est jolie comme un cœur! — pensa le cocher en souriant d'un air bonhomme. Il y a de l'amour sous roche...
 Puis tout haut:

— Puisqu'il s'agit d'une affaire de conséquence et pressée, montez vivement ma petite dame! — voilà plus de vingt ans que je suis réputé dans Paris pour mes égards envers le beau sexe (4 suivre).

qui, avec sa politique autoritaire, a renié ses anciens principes, mais qu'il ne comprend pas un gouvernement qui, ayant déclaré vouloir résoudre les questions par la liberté, les résout par les baïonnettes.

La République ne s'est pas conduite avec justice; elle a imité les détestables procédés de l'empire et n'a pas respecté la liberté du travail.

Réponse du ministre

M. Goblet répond que les grèves sont des faits extrêmement douloureux et nuisibles à notre industrie houillère, car les maisons de Marseille ont dû passer des traités avec les compagnies anglaises. Le ministre n'a pas à se prononcer sur les mesures du précédent cabinet, il constate même que la délégation de l'extrême gauche a adressé aux grévistes de sages conseils, mais elle s'est trouvée en présence d'agitateurs politiques. Le sieur Fournière, le véritable auteur de la grève, est un collectiviste révolutionnaire.

L'orateur dit que le gouvernement ne peut pas permettre que sous prétexte de défendre leurs droits, l'ordre public soit troublé par les ouvriers.

Une intervention armée n'aurait pas eu lieu s'il n'y avait pas eu des violences imminentes; les menaces contre les ventilateurs justifient la présence des troupes. (Applaudissements.)

A la suite des conférences de Fournière, les esprits, étant très surexcités, la présence des troupes devenait nécessaire.

Il affirme que les ventilateurs devaient être arrêtés. Il lit les pièces de l'instruction et les dépositions des témoins.

Il fait remarquer que le gouvernement n'a pas envoyé des troupes à Roanne, où la grève a eu un caractère pacifique, et il croit que la Chambre approuvera les actes du gouvernement.

Discours de M. Desmons

M. Desmons soutient Fournière, qui n'a apporté que des paroles pacifiques. Un calme complet a régné à Bessèges. L'intervention des troupes fut inutile; ce fut l'oppression.

Il traite le côté social des grèves. Il représente la situation des ouvriers comme appartenant aux compagnies.

Lorsque les grèves éclatent aussi généralement, le devoir de l'Etat est d'examiner le mal et de protéger les ouvriers que les patrons chassent des ateliers. Si la loi ne vous donne pas le droit d'intervenir, faites une loi; mais il y a mieux à faire qu'envoyer des troupes.

Les ouvriers connus par leurs opinions républicaines ont été chassés; ceux qui sont restés ont été obligés d'abandonner les avantages que leur avaient donné leurs travaux antérieurs.

L'orateur termine en déclarant que la République sera démocratique et sociale ou ne sera pas.

Discours de M. Laroche-Joubert

M. Laroche-Joubert dit que le ministère s'est montré plus sévère qu'aucun gouvernement monarchique.

On n'aurait pas dû envoyer des troupes, mais il est également regrettable que des personnages politiques aient été envenimer la question par leur présence.

Discours de M. de Lanessan

M. de Lanessan répondant à M. Goblet nie l'importance du rôle joué par le citoyen Fournière et déclare qu'aucun fait ne s'est produit qui nécessitât l'envoi des troupes.

Les doctrines développées par M. le ministre de l'intérieur sont celles de la dictature. Par sa conduite, dans ces circonstances le gouvernement a foulé aux pieds les principes de la liberté et a cessé de mériter la confiance qu'on lui avait accordée.

Discours de M. Clémenceau

M. Clémenceau dit que la démarche des députés de l'extrême gauche était justifiée par l'intérêt qui s'attache à toute question sociale et ouvrière.

Le nom de Fournière ne doit pas être mêlé au débat. La question est de savoir pourquoi le gouvernement a envoyé des troupes à Bessèges.

L'orateur fait ressortir l'inégalité de la situation des ouvriers et des patrons qui ont toute puissance et contre lesquels les ouvriers se trouvent sans défense.

Les troupes ont été envoyées sur le simple bruit que les ventilateurs étaient menacés, et on les a envoyées faire des arrestations et toutes choses pour lesquelles elles ne sont point créées.

Il termine en blâmant sévèrement le gouvernement qui a employé les mêmes procédés que l'empire.

Cette attitude n'est pas étonnante du reste de la part d'un ministère qui a manqué à toutes ses promesses, entre autres celles faites relativement à la révision, à la mairie de Paris, et autres questions que les ministres défendaient, quand ils faisaient partie de l'opposition.

Aujourd'hui ceux-ci soutiennent les mêmes théories que M. Emile Ollivier et les ministres de l'empire.

La République a suscité parmi les déshérités de l'empire les sur lesquels un gouvernement républicain n'apas le droit de fermer les yeux.

Réplique de M. Goblet

M. Goblet, ministre de l'intérieur, répond que si M. Clémenceau cherche à faire une interpellation sur la politique générale, le gouvernement est prêt à répondre.

Il soutient que la présence des troupes a empêché la destruction des ventilateurs, et que le gouvernement a fait ce qu'il avait à faire.

M. Clémenceau répond que le gouvernement devrait lui-même présenter les projets de loi.

M. de Freycinet répond que le gouvernement étudie les questions.

Les ordres du jour

M. le président annonce que trois ordres du jour sont en présence :

L'ordre du jour présenté par M. de Lanessan ainsi conçu :

« La Chambre, regrettant que le gouvernement ait fait intervenir les troupes dans les grèves du Gard, passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour présenté par MM. Turquet et Boyssset, ainsi conçu :

« La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Enfin, l'ordre du jour pur et simple.

M. de Freycinet déclare que le gouvernement accepte l'ordre du jour Boyssset.

Rejet de l'ordre du jour de Lanessan

L'ordre du jour présenté par M. de Lanessan est mis aux voix. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants.....	456
Majorité absolue.....	229
Pour.....	70
Contre.....	386

L'ordre du jour de Lanessan est rejeté.

Vote de l'ordre du jour Boyssset

L'ordre du jour Boyssset, auquel s'est rallié le gouvernement, est mis aux voix. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants.....	357
Majorité absolue.....	178
Pour.....	309
Contre.....	48

L'ordre du jour Boyssset est accepté.

La séance est levée à 6 heures 40.

Samedi, séance publique à 3 heures.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 9 mars.

Le Paris trouve légitime la demande d'augmentation d'indemnité des députés. 9,000 fr. sont insuffisants, dit-il; il faut à un député 12,000 fr. au minimum. Toutefois, il est regrettable que cette demande coïncide avec l'abaissement du niveau intellectuel des députés.

Le National estime que depuis que le pays est délivré du ministère Gambetta, tout danger de dictature a disparu; les grandes commissions parlementaires sont un nouvel obstacle au despotisme.

La France repousse les attaques des journaux gambettistes contre la Chambre, au sujet des indemnités parlementaires, dont le projet d'augmentation est dû, dit-elle, à M. Gambetta lui-même.

Le Temps applaudit aux réformes qui feront progresser l'enseignement et le personnel enseignant, mais il espère que le cabinet repoussera le projet présenté par M. Paul Bert sur les instituteurs, attendu que la situation de ces fonctionnaires serait, avec la loi proposée, plus difficile que précédemment.

Informations

Paris, 9 mars.

Nous avons dit que le conseil des ministres avait décidé de prendre part à l'expédition scientifique internationale qui va être organisée de concert avec l'Allemagne, l'Angleterre et la Suède.

Il s'agit d'aller faire des observations météorologiques, pendant deux années consécutives, au pôle nord et au pôle sud.

La France et l'Allemagne enverront chacune un navire au pôle sud; l'Angleterre et la Suède en enverront chacune un au pôle nord.

Le ministre de la marine déposera très prochainement sur le bureau de la Chambre un projet de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 800,000 francs, nécessaire par la participation de la France à cette expédition.

Les recettes des contributions indirectes des deux premiers mois de l'année, c'est-à-dire de janvier et février 1882, ont produit une augmentation de 25,955,000 fr. par rapport aux prévisions budgétaires, et une augmentation de 6,373,000 fr. par rapport aux recettes réalisées pendant les deux premiers mois de 1881.

Nous avons déjà dit que le mois de janvier avait donné à lui seul une plus-value de 14 millions, celle du mois de février serait donc d'environ 12 millions.

En regard des 26 millions de plus-value sur les évaluations budgétaires, il y a lieu de faire figurer 82 millions de crédits supplémentaires ou proposés par des lois spéciales depuis le vote du budget de 1882.

On annonce l'apparition prochaine d'un ouvrage en réponse à la « Morale des jésuites » de M. Paul Bert.

On signale une certaine agitation qui vient de se produire en Suisse contre le traité de commerce avec la France.

Il est fortement question, dans les cercles diplomatiques, de la réunion d'un congrès européen qui serait appelé à régler la question de l'Herzégovine.

Il est inexact que deux cent quatorze mécaniciens de la maison Godillot se soient mis en grève, hier, à la suite d'une diminution de main d'œuvre réduisant de 2 fr. 50 à 1 fr. 50 leur salaire quotidien.

Une petite diminution ayant été imposée à un des nombreux ateliers de cette grande maison, les quarante ouvriers qui composent cet atelier ont protesté. Mais elles sont presque toutes retournées aussitôt au travail, par cette raison bien simple qu'elles gagnent, en moyenne, quatre francs par jour, c'est-à-dire plus que dans les autres établissements de confection.

EN ALGERIE

Alger 9 mars. — Le Petit Algérien, au sujet de la note publiée hier soir par les journaux algériens et rectifiant sa dépêche relative à un

échec que nous aurions subi près de Figuig dit :

« Cette note rectificative ne prouve pas la fausseté de nos renseignements »

Puis il ajoute :

« Une nouvelle lettre, datée de Saïda, ne fait qu'appuyer cette information, sans donner rien de bien positif. Il en résulte, en substance, qu'un détachement de chasseurs opérait une reconnaissance avec une escorte de goumiers. Tout à coup, à un moment donné, ces derniers auraient abandonné le détachement, fuyant dans toutes les directions. L'ennemi, en forces supérieures, aurait alors assailli nos chasseurs et ceux-ci auraient été obligés, après une énergique résistance, de se replier, laissant sur le terrain une centaine des leurs. »

D'un autre côté, la Vigie dit :

« Nous sommes autorisés à déclarer qu'hier soir, à la dernière heure, aucun avis de ce genre n'était arrivé à la division. »

EN TUNISIE

Tunis, 9 mars. — De nouveaux renseignements sont arrivés aujourd'hui sur les assassinats commis par les Arabes aux environs de Kairouan.

Sept Européens, et non pas neuf, comme le portaient les premières informations, ont péri; trois autres ont été blessés. Ces individus étaient des *mercantils* qui allaient vendre des approvisionnements aux cantiniers de l'armée. Un détachement de troupes a atteint facilement les brigands, habitant au sud de Kairouan, plusieurs d'entre eux ont été pris ou tués. Nous avons eu un *maréchal-des-logis* tué.

Etranger

Suisse

Elm, 9 mars. — Le conseil municipal de la commune d'Elm vient d'envoyer à tous les journaux de la Suisse, sous la signature de son président, M. Hauser, et de son secrétaire, M. D. Speich, une adresse publique de remerciements à toutes les autorités, commissions, sociétés, ainsi qu'à tous les citoyens suisses et aux étrangers qui ont donné aux habitants d'Elm des preuves de leur sympathie.

Angleterre

Londres, 9 mars. — La Pall Mall Gazette annonce que dans la nuit de dimanche à lundi, la police a surpris dans une forêt près de Surinford, comté de Mayo, une troupe de fenians qui faisaient des exercices militaires. Des constables ayant eu connaissance du fait, ont averti leurs supérieurs et un grand nombre de policemen, habillés en bourgeois, sont parvenus à cerner la troupe et à s'emparer de douze fenians, parmi lesquels se trouvaient des jeunes gens de seize à dix-sept ans. Des documents compromettants ont également été trouvés sur la place où les exercices avaient lieu. Pendant que les policemen amenaient les individus arrêtés, des coups de fusil ont été tirés sur eux de derrière un mur.

Le tribunal de simple police de Dublin vient de juger sept chanteurs qui avaient été arrêtés pour avoir chanté et vendu publiquement des chansons excitant à l'assassinat des traitres ou excusant le meurtre de Bailey, qui a été récemment tué dans une rue de Dublin, parce qu'il avait fait des révélations à la police.

Les sept prévenus ont été renvoyés en fournissant une caution de dix livres sterling.

La police a saisi lundi, à Waterford (Irlande), une grande quantité d'armes et de munitions; plusieurs arrestations ont été opérées.

Londres, 9 mars. — La police de Cork a saisi 1,500 exemplaires de l'United Ireland qui avaient été expédiés de Liverpool.

M. Galt, représentant diplomatique du Canada à Londres, est parti hier pour Paris, afin de renouer, par l'intermédiaire de lord Lyons, des négociations pour le traité de commerce entre la France et le Canada.

La Banque d'Angleterre a baissé le taux de son escompte à 4 0/0.

Autriche-Hongrie

Vienne, 9 mars. — La Press qui passe pour un journal officieux au premier chef, publie aujourd'hui un article de fond, considérant comme probable une guerre entre l'Autriche et la Russie prouvée par les discours du général Skobelev.

On télégraphie de Gravosa, que M. Evans, le correspondant anglais, a été arrêté avec sa jeune femme, au moment où il s'embarquait sur le vapeur San Carlos.

Les journaux donnent comme probable une entrevue, au mois d'avril, entre l'empereur François-Joseph et le roi d'Italie.

Trieste, 8 mars. — L'état de siège spécial (la legge eccezionale) a été proclamé dans les districts de Raguse, de Cattaro et de Mesocovich.

C'est ce qu'on entend en France par la proclamation de la loi martiale.

On assure que le colonel russe Despatovich, accompagné de nombreux officiers russes, est à la tête des insurgés.

Espagne

Madrid, 9 mars. — On se rappelle que les habitants de Gibraltar ont refusé depuis un an de recevoir leur évêque sous le prétexte qu'il avait été nommé avec le consentement et l'appui du gouvernement anglais. Hier enfin, l'évêque de Gibraltar a réussi à prendre possession de son siège. Les soldats ont dû enfoncer les portes de l'église qui avaient été barricadées.

Russie

Berlin, 9 mars. — La Gazette de Cologne publie une correspondance de Saint-Petersbourg dans laquelle nous remarquons les passages suivants :

« M. de Giers est aujourd'hui moins influent que le

comte Ignatieff; il l'est peut-être moins que le général Skobelev.

Les discours de ce dernier sont dirigés aussi bien contre M. de Giers et sa chancellerie, aussi bien contre la politique extérieure de la Russie que contre l'empire allemand. M. de Giers est obligé de se défendre contre le général Skobelev et ne peut pas garantir que la politique de la Russie suivra, ne fût-ce que pendant une semaine, la direction qu'il désire lui donner.

« Les deux gouvernements se combattent l'un l'autre; ce que dit et fait le gouvernement officiel est contrecarré et influencé par le gouvernement officieux, et le gouvernement officieux est le plus fort, parce qu'il est le plus influent à Gatchina. Si l'on ne réussit pas à arracher le tsar à son apathie, il est probable que le général Skobelev triomphera.

« Nous marchons évidemment à l'anarchie, qui se manifeste déjà dans les provinces par la dissolution de toute organisation gouvernementale.

« Quel on se décide donc enfin, en Allemagne, à reconnaître qu'une crise violente est imminente dans l'est de l'Europe! La dissolution ou la guerre, telle est l'alternative dans laquelle nous nous trouvons. »

Eydtkulinen, 9 mars. — Des lettres de Moscou signalent un nouveau complot nihiliste qui, heureusement, a été découvert et déjoué par la vigilance des douaniers de Moscou.

Plusieurs caisses contenant des chapeaux d'hommes étaient arrivées à la douane, où elles restèrent à l'entrepôt, le destinataire n'étant pas venu réclamer l'envoi et n'ayant pu être trouvé à l'adresse indiquée. Alors on procéda à l'ouverture des caisses.

Les fonctionnaires ne tardèrent pas à constater qu'une partie des chapeaux étaient considérablement plus lourds que les autres. Avec beaucoup de précautions, on examina la marchandise suspecte et on découvrit qu'il y avait, dans chacun de ces chapeaux, deux fonds cachant une couche de dynamite. Jetés sur le sol avec une certaine force, ces chapeaux auraient eu l'effet de bombes.

Ausqu'ici, les investigations des autorités n'ont fourni aucun résultat.

Saint-Petersbourg, 8 mars. — On annonce que M. de Giers, qui représentait l'élément allemand dans le ministère, a dû offrir sa démission sur les ordres de l'empereur.

Egypte

Londres, 9 mars. — Le Times dit que le gouvernement égyptien est décidé à augmenter l'effectif de l'armée et à consacrer au budget de la guerre les 60,000 livres sterling primitivement destinées aux frais de voyage du khédivé en Europe.

Chili et Pérou

New-York, 8 mars. — D'après les nouvelles venues de Lima, par la voie de Panama, M. Freycinet, ambassadeur des Etats-Unis, et M. Balmaceda, ministre des affaires étrangères du Chili, ont rédigé un protocole qui sera soumis au Pérou pour servir de base à la conclusion de la paix.

La vraie difficulté est maintenant de constituer au Pérou un gouvernement solide qui ait qualité pour accepter ce protocole et traiter sérieusement avec le Chili. Si dans 90 jours M. Freycinet n'a pu obtenir la signature d'un gouvernement péruvien auquel le Chili puisse se confier, le protocole sera nul et non avenue.

LES DRAMES DE LA MER

On écrit de Barcelone, au Petit Marseillais :

Un magnifique brick russe, l'Aura, vient de sortir de la rade de Villaneva, sur les côtes catalanes. L'Aura arrivait de Cardiff, portant un chargement de charbon. Dans la matinée du 2 courant, le capitaine Peterson était descendu à terre pour faire régulariser ses papiers; mais, soudain, la tempête se déclencha si furieuse, qu'il lui était absolument impossible de gagner son bord.

La nuit se passa horrible. Et dans la matinée du 3, loin de s'apaiser, l'orage redoubla encore. De Paris tous les pilotes de Villaneva, le navire se trouvait en grand péril dans la rade. On lui signala donc qu'il était plus prudent de déployer les voiles et de s'éloigner de la côte. Le pilote du bord, s'étant rangé à cet avis, se mit en conséquence à commander la manœuvre; en un instant, l'ancre est donc levée; mais un coup de vent fait tout-à-coup virer le navire sur sa gauche et le pousse contre les rochers, où il se brise avec violence.

Alors les événements se précipitent. Le grand mât est bientôt abattu, puis celui de misaine. A six heures le navire apparaît entièrement démanté, et les dix-neuf hommes qui composent l'équipage cherchent les plus élevés pour se soustraire à l'impétuosité des lames. Voici la nuit qui descend.

Succesivement, les coups de mer enlèvent la cale du capitaine, puis la cambuse; tout le pont est balayé. Cependant, cinq hommes se soutiennent avec peine sur le beaupré et cinq autres sont à la poupe. Alors, se lève une vague formidable, montagne d'eau qui roule se précipite sur l'avant, brise à cet endroit le mât et enveloppe les cinq marins qu'elle rencontre sur son passage; puis, hommes et choses, tout ce qu'elle a touché, disparaît au fond de l'abîme. Le pilote compte plusieurs noyés.

C'est ensuite au tour des autres. Le flot ne tarde pas à revenir; cette fois il s'attaque à ceux de la poupe dont il les arrache. Mais, plus heureux que leurs compagnons, ceux-ci parviennent à se hisser sur les épaves qui flottent autour d'eux; ils sont ainsi rejetés sur la terre où, bien que dans un triste état, ils abordent et sont recueillis par la population, qui s'empresse de leur venir en aide. Il était alors plus de sept heures du soir et la nuit était déjà profonde.

LES RETRAITES DES INSTITUTEURS

On vient de distribuer aux membres de la Chambre des députés la proposition présentée par MM. Paul Bert et Dethou, dans le but d'améliorer les conditions que la loi du 17 août 1875

années pour le règlement des retraites des instituteurs et institutrices primaires. Cette loi exige cinquante-cinq ans d'âge et cinq ans de services pour la retraite; quarante-cinq ans d'âge et quinze ans de services pour la retraite motivée sur des infirmités.

M. Paul Bert et Dethou proposent de substituer à ces conditions les dispositions suivantes: Les instituteurs et institutrices primaires auront droit à la pension de retraite après vingt-cinq ans de services, sans condition d'âge.

Les années passées dans d'autres services publics, pourvu que le fonctionnaire ait exercé vingt ans dans l'enseignement public. La pension de retraite serait basée sur la moyenne des traitements et émoluments de toute nature, sujets à retenue, dont l'ayant-droit aurait joui pendant les six années ayant produit le chiffre le plus élevé.

La pension serait de la moitié du traitement moyen, établi comme il est dit ci-dessus, avec accroissement pour chaque année de services, en sus de vingt-cinq, d'une cinquième de ce traitement.

En aucun cas, elle ne pourrait ni excéder les trois quarts de ce traitement, ni être inférieure à 600 francs. Pourrait également être mis à la retraite, s'ils le désiraient, les instituteurs et institutrices qui, dans les services actifs, quinze ans de service, les instituteurs et institutrices que des infirmités graves, résultant de l'exercice de leurs fonctions, mettraient dans l'impossibilité de les continuer.

Dans ce cas, la pension serait liquidée à raison d'un cinquième du traitement moyen par chaque année de service. Elle ne pourrait, dans aucun cas, être inférieure à 400 fr.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du Républicain du Rhône)

LOIRE

Roanne, 9 mars. — MM. Cherpin, sénateur, et MM. Audiffred, Brossard et Raymond ne sont pas encore arrivés.

Une conférence contradictoire entre les patrons et les délégués des grévistes s'est tenue dans la matinée, dans la salle des prud'hommes.

Les grévistes ont fait afficher leur tarif, qu'ils prétendent inférieur à celui de 1873.

ISÈRE

Grenoble, 9 mars. — Sur la foi de renseignements erronés, les journaux avaient cru devoir annoncer la fin prochaine de la grève des maçons. Nous apprenons qu'il n'en est rien et que loin de prendre bientôt fin, la grève menace, au contraire de prendre des proportions plus considérables.

Les ouvriers quittent Grenoble. Il ne restera plus qu'une commission. Il est regrettable que le défaut d'entente oblige à s'éloigner des ouvriers dont on déplorera plus tard peut-être le départ.

Dans sa séance du 7 mars 1882, le conseil de guerre de la 14^e région de corps d'armée, séant à Grenoble, sous la présidence de M. le lieutenant-colonel Bera, du 2^e régiment d'artillerie, a rendu les jugements suivants:

1. Charles-Auguste Bornel, soldat de 2^e classe au 96^e régiment d'infanterie, déclaré coupable de tentative de vol au préjudice d'un militaire, a été condamné à deux ans d'emprisonnement.

Défenseur: M. Dussert, avocat à Grenoble.
2. Antoine-Louis Gillier, soldat de 2^e classe au 97^e régiment d'infanterie, déclaré non coupable de désertion à l'étranger en temps de paix, a été acquitté.

Défenseur: M. Valette, avocat à Grenoble.
3. Louis-Cyprien Denizot, soldat de 2^e classe au 75^e régiment d'infanterie, déclaré coupable de vol d'une somme de 95 centimes au préjudice d'un militaire, a été condamné à une année d'emprisonnement.

Défenseur: M. Farge fils, avocat à Grenoble.
Le siège du ministère public était occupé par M. le lieutenant Humbert, du 30^e régiment d'infanterie, substitué du commissaire du gouvernement.

SAONE-ET-LOIRE

Samedi, s'est tenue, à Tournus, la foire dite des Bordes.

Cette foire est l'occasion du louage des domestiques de fermes, filles et garçons. Disons de suite qu'ils étaient nombreux.

Une coutume assez bizarre, rapporte le Journal de Tournus, est celle qui consiste, pour les domestiques, à faire présent d'une carpe à leur nouveau patron. « Ce jour-là, dit ce journal, les pêcheurs de Tournus vendent des quantités de ce poisson.

« Nous n'avons pu découvrir l'explication bien affirmative de ce singulier don: les uns prétendent que son origine remonte à l'époque où les moines, qui pullulaient dans ce pays, étant possesseurs de vastes étangs, avaient introduit cette habitude pour se défaire avantageusement de leur marchandise; d'autres, se basant sur la longévité de la carpe, assurent que l'offre d'un de ces poissons au nouveau maître est un souhait de prospérité et de longue vie; enfin, l'un de nos amis ajoute à la légende qui rapporte aux moines l'invention de cette offrande, que le domestique s'engage à obéir passivement et à écouter toutes les observations qui lui seront faites, en restant muet comme une carpe. »

LE RECENSEMENT

On connaît aujourd'hui les résultats du dernier recensement. Voici ces résultats pour les départements de notre région.

Le Rhône comptait, en 1876, 705,131 habitants. En 1881, il en a 733,562. Augmentation, 28,431.

L'Ain comptait, en 1876, 365,162 habitants. En 1881, il en a 361,279. Diminution, 3,883.

L'Ardèche comptait en 1876, 384,378 habitants. En 1881, elle en a 373,140. Diminution, 11,238.

La Drôme comptait, en 1876, 321,756 habitants. En 1881, elle en a 311,782. Diminution, 9,974.

L'Isère comptait, en 1876, 581,099 habitants. En 1881, elle en a 573,833. Diminution, 7,266.

La Loire comptait, en 1876, 590,613 habitants. En 1881, elle en a 690,852. Augmentation, 238. Ces chiffres ne donnent pas des résultats exacts.

La Haute-Loire comptait en 1876, 513 721 habitants. En 1881, elle en a 511,252. Diminution, 2,469.

Saône-et Loire comptait en 1876, 614,309 habitants. En 1881, elle en a 621,670. Augmentation, 7,361.

La Savoie comptait, en 1876, 263,361 habitants. En 1881, elle en a 262,949. Diminution, 5,412.

La Haute-Savoie comptait, en 1876, 273,801 habitants. En 1881, elle en a 271,594. Diminution, 2,407.

Dans 43 départements, la population a donné une diminution totale de 317,601 habitants; dans les 40 autres, on constate au contraire, une augmentation de 707,274.

Le département dont l'augmentation est la plus sensible est le département de la Seine, qui compte 337,033 habitants de plus qu'en 1876. Viennent ensuite trois départements: le Nord, avec une augmentation de 74,715; le Rhône, 28,431; le Pas-de-Calais, 19,326; puis les Bouches du Rhône et l'Aude, dont l'augmentation dépasse 20,000 habitants.

D'autres départements doivent leur accroissements à des causes spéciales. Ainsi la Meurthe-et-Moselle, qui compte 12,458 habitants de plus qu'en 1876, et le territoire de Belfort, qui en compte 4,993, doivent cette augmentation à l'immigration des Alsaciens-Lorrains.

Par contre, un certain nombre de départements, et particulièrement ceux du Midi, qui ont été frappés par le phylloxera, ont éprouvé une diminution considérable.

Nous signalerons l'Ardèche, l'Ariège, le Gard, l'Hérault, le Var et le Vaucluse, dont le chiffre de population a diminué de plus de dix mille.

L'augmentation totale dépassera certainement 400,000: les départements qui restent à connaître sont, en effet, en prospérité.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Vendredi 10 mars, 69^e jour de l'année. Soleil: lever, 6 h. 26; coucher 5 h. 56. Les jours croissent de 3 minutes.

Ephémérides (1597): Surprise d'Amiens par les Espagnols.

La commission départementale du Rhône se réunira à l'Hôtel de Ville, samedi 11 courant, à dix heures du matin.

Par décret du 7 mars, M. Baehr a été nommé adjoint au maire de Condrieu.

M. le préfet du Rhône, donne avis qu'il sera procédé, en séance publique, le jeudi 16 mars 1882, à 2 heures du soir, dans la salle du conseil de Préfecture, à l'Hôtel de Ville de Lyon, au recensement général des votes émis le 12 de ce mois, pour la nomination du député de la circonscription de l'arrondissement de Villefranche.

La commission chargée de procéder à cette opération sera composée de MM. Causse Ferrouillat et Bousquet, conseillers généraux.

Le crime de Chaponost

L'enquête se poursuit, au milieu d'incidents divers, mais sans amener de résultats décisifs.

Hier, à la suite d'une lettre adressée à M. Chevroux, maire de Chaponost, et désignant une personne de cette localité comme l'auteur du crime M. Chauvin, commissaire de police d'Oullins, s'est rendu à Chaponost. La personne désignée a pu fournir des preuves indiscutables de son innocence.

Les deux prévenus, Fontanel et Farga, nient avec énergie l'horrible crime qui leur est reproché. Nous devons dire que les preuves relevées contre eux sont jusqu'à présent bien fragiles; si aucune charge nouvelle ne vient étayer l'accusation, ils seront probablement remis en liberté avant peu.

Tous deux ont pu justifier de l'emploi de l'argent trouvé dans leurs domiciles. Disons aussi que l'opinion publique dans le pays est loin de leur être défavorable.

Le scandale de Bellecour

Après une laborieuse instruction, cette affaire qui a causé dans notre ville une si vive émotion vient d'entrer enfin dans une phrase nouvelle.

Quoiqu'aucun mandat d'arrêt n'ait en core été lancé, des charges assez graves ont pu être relevées contre quatre individus pour décider le magistrat chargé de cette triste affaire à les retenir à l'instruction.

On comprendra le sentiment de réserve qui nous fait laire les noms des prévenus, jusqu'à ce qu'une résolution décisive ait été prise à leur égard.

L'affaire de Villeurbanne

M. Cuaz, juge d'instruction, chargé de l'affaire de Villeurbanne, a interrogé hier le fils A..., contre lequel des charges assez graves ont été relevées.

Il a interrogé plusieurs témoins, M. Barthélemy armurier, au sujet d'armes qu'il aurait pu vendre ou louer à l'époque du crime, et une fille de brasserie que fréquentait le prévenu, au sujet des dépenses qu'avait pu faire ce dernier.

Ces dépositions n'ont relevé aucun fait important.

Avant-hier au soir, un fatal accident est arrivé à la gare de la Guillotière.

Un homme d'équipe, M. Joachim Mouron, demeurant route de Vienne, 261, était occupé à manœuvrer un wagon à la Croix-Barret, lorsqu'il glissa d'une façon si malheureuse que les roues lui passèrent sur le corps.

Le malheureux fut horriblement broyé. Il laisse une femme et deux enfants en bas-âge.

La nuit dernière, à minuit et demi, un incendie qui a pris rapidement des proportions assez considérables s'est déclaré dans un comptoir attenant à un magasin d'épicerie tenu par M. Tardieu, quai de Pierre-Scize, n° 46.

Un passant attardé ayant aperçu les flammes qui sortaient par la devanture, s'empressa de donner l'alarme. Bientôt la pompe du poste de la Chana fut amenée sur les lieux et après une heure de travail tout danger était écarté.

Les causes du sinistre sont attribuées à l'imprudence d'un fumeur qui aura jeté une allumette ou un cigare enflammés au milieu de quelques chiffons placés près du comptoir.

Les dégâts évalués, à une somme de 3,000 fr., sont couverts par une assurance à la compagnie le Nord.

Nous avons raconté que le cadavre d'un vieillard avait été retiré le 7 courant des eaux de la Saône en aval du pont Tilsitt et transporté à la Morgue.

Il a été reconnu hier pour celui du nommé Jean Viotte, âgé de 74 ans, demeurant chez son fils, menuisier, quai Pierre-Scize.

Comme on ne lui connaissait aucune raison qui ait pu le pousser au suicide, on croit que le malheureux aura été victime de quelque accident.

Le 14 janvier dernier, la police arrêtait, place de la Douane, le nommé Auguste Descombes, au moment où il enlevait un sac contenant 22 kilogrammes de tabac sur la carriole d'un commissionnaire.

Au cours de l'instruction, on a découvert qu'à des époques diverses, ce malfaiteur avait également volé une balle de linge sur la voiture d'un blanchisseur de Francheville, un sac renfermant 30 kilogrammes de tabac sur la voiture d'un buraliste de Montchat et deux malles remplies d'effets sur des voitures de déménagement.

Une perquisition pratiquée au domicile de Descombes, rue Port-du-Temple, 10, a permis de retrouver une partie des objets soustraits.

Cet individu, traduit hier devant le tribunal correctionnel, a été condamné à 2 ans de prison.

Son casier mentionnait plusieurs condamnations.

Une collision a eu lieu hier soir, quai de l'Hôpital, entre une voiture bourgeoise, appartenant à M. Franc, négociant rue de la République, 46, et un camion venant en sens inverse.

Le cheval du premier véhicule, s'emporta, prit sa course à fond de train, et malgré les efforts du conducteur, vint heurter une autre voiture à la hauteur de la rue Tapin. Le choc fut si violent que M. Franc et un de ses amis qui se trouvaient à ses côtés furent projetés au loin sur la chaussée, non sans recevoir de nombreuses contusions.

Après avoir reçu les soins nécessaires dans une pharmacie voisine, les victimes de cet accident ont été conduites à leur domicile.

Un sieur B..., débitant de boissons, rue de Chartres, a été pris hier d'un accès subit de folie furieuse, au grand effroi de ses voisins.

Se croyant poursuivi par des assassins, il s'était armé d'une hache et menaçait d'en frapper quiconque approcherait.

Les gardiens de la paix prévenus, parvinrent à le désarmer et le conduisirent à la Permanence. M. le commissaire de police a pris les mesures nécessaires pour garantir la sûreté personnelle du malheureux aussi bien que celle des voisins.

Certains quartiers de notre ville sont exploités par une bande de cambrioleurs qui opèrent avec un succès que rien ne vient démentir.

Hier, encore en plein jour, un de ces individus s'est introduit à l'aide de fausses clefs dans une chambre garnie qu'occupent en commun, deux ouvriers MM. Canal et Raffinot, impasse Midrier, 4.

Après avoir fouillé tous les meubles, il a soustrait dans une malle qu'il a fracturée une somme de 320 francs tant en or qu'en argent. Plainte a été déposée au bureau de police.

Quelques vauriens se sont amusés hier à briser un des bancs en pierre placés sur le cours du Midi, puis, non contents de ce premier exploit ont forcé la plaque et démonté le couvercle d'une borne-fontaine, placée à l'angle du même cours.

Il est à regretter que les stupides auteurs de ces actes de vandalisme n'aient pu être arrêtés par les agents.

On lit dans le Journal de Villefranche:

Mise en éveil par les rumeurs qui circulaient à Chauffailles, sur les incendies fréquents qui se déclaraient dans l'habitation des époux Lamure, de cette commune, la police s'est transportée sur les lieux et a procédé à une enquête minutieuse. Il en est résulté la mise en arrestation de la femme Lamure sur laquelle pèsent des charges assez graves.

Société d'anthropologie

La quatrième conférence de la Société d'anthropologie aura lieu le dimanche 12 mars, à deux heures précises du soir, à la Faculté des sciences, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Sujet de la conférence: Le Bouddhisme, son expansion et son influence, par M. de Milloué, directeur du musée Guimet.

Alcazar. — Mars a beau déchaîner ses giboulées, ses averses et ses vents impétueux, comme dit Boquillon, cela n'empêche pas tout Lyon jeune, élégant et gai, de se rendre à l'Alcazar, où régnait samedi dernier le plus joyeux entrain, la plus franche gaieté, et où Antony Lamotte faisait entendre son merveilleux répertoire. Aussi chacun de s'écrier: où peut-on être mieux qu'à l'Alcazar pour se divertir?

Samedi prochain, 3^e grand bal Lamotte.

Folies-Bergère. — M. Olivier Metra arrive de Paris pour le bal de samedi aux Folies-Bergère.

Il est accompagné des fameux M. Pret, piston solo de la Garde républicaine et de M. Damaré, flûte solo des grands concerts Lamoureux.

La salle sera splendidement décorée et illuminée. On dit que pour cette circonstance l'administration des Folies-Bergère prépare des merveilles.

Heureux public, non moins heureux directeur.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 9 mars, 4 h. 30 soir.

Température: Malgré la transparence du ciel dont nous parlions hier, l'atmosphère qui surmonte nos régions n'en est pas moins troublée; ainsi que le montrent nos observations de température: ainsi, l'on trouve pour la nuit du 7 au 8:

	Parc	St-Genis	Mont-Verdun
Minimum	-1 3,0	-1 4,4	-1 2,6
7 h. du matin	-1 3,9	-1 5,2	-1 3,0

Et pour la nuit dernière:

	Parc	St-Genis	Mont-Verdun
Minimum	-1 0,7	-1 4,3	-1 5,1
7 h. du matin	-1 0,9	-1 5,4	-1 5,7

Du 7 au 8 il existait donc à l'altitude de 300 mètres; une couche d'air chaud qui, durant la journée du 8, a considérablement augmenté d'épaisseur et dépasse aujourd'hui l'altitude du Verdun.

Temps probable: beau.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 9 mars.

Les fortes tendances de notre marché affirmées et affermissées par les deux dernières bourses n'ont pu encore rencontrer d'opposition. On était qualifié, il y a moins d'une quinzaine d'ennemi de la fortune publique si l'on se risquait à parler discrètement d'une reprise. Mais on a bien réfléchi depuis lors, et les intermédiaires si rébarbatifs naguères sont maintenant plus accueillants aux ordres qui leur sont donnés.

De là les progrès quotidiens de la cote. De 116,80 le 5 0/0 s'est avancé à 117 fr. Il est certain que sur cette limite une forte couche de primes vendues à fin mars, doivent être en péril. Une lutte très chaude ne peut manquer, selon toutes probabilités, d'éclater entre acheteurs et vendeurs.

Les fonds 3 0/0 sont en hausse. Le 5 0/0 Italien remonte vers 88; le Turc a dépassé 12 fr.; il se rapprochera aisément de 13, puis de 14, et même de 15 fr.

Les actions des Chemins français ont eu un marché très actif: Le Nord finit à 2,235; le Lyon à 1,730; le Midi à 1,309; l'Orléans à 1,345.

Un certain nombre de Sociétés de Crédit ont obtenu des cours supérieurs à ceux d'hier. Tels sont: le Foncier, la Générale, le Crédit de France; les autres: la Banque d'Escompte, la Banque de Paris, sont stationnaires avec de la fermeté.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 9 mars, 11 h. 50 soir.

Les dernières dépêches de Berlin constatent que l'opinion publique, en Allemagne, trouve bien tardive la réparation qui était due par la Russie, au sujet des discours violents du général Skobelev.

Vienne, 9 mars.

Le comte Wolkenstein doit se rendre à Paris dans une dizaine de jours pour négocier la solution définitive de la question du Danube.

Rien n'est encore décidé relativement au voyage de l'empereur d'Autriche en Italie.

CHOSSES & AUTRES

L'affaire Jumbo

Londres a depuis deux semaines ce que les journaux anglais appellent l'affaire Jumbo. C'est un événement qui tourne au tragique.

La scène se passe au Jardin zoologique et le héros de l'aventure est un éléphant, Jumbo, le plus grand des éléphants que l'on ait vus en captivité. Depuis dix-sept ans, Jumbo promène sur son dos dans le parc du Régent les enfants et les bonnes que les parents veulent bien lui confier.

Mais depuis quelque temps on remarquait chez lui un changement de caractère; il s'irritait sans motif apparent et pouvait devenir dangereux dans un accès de colère; c'est que Jumbo est âgé de vingt-cinq ans, l'âge critique des éléphants; qu'à cet âge il est difficile de conserver en domesticité. Il a donc été décidé que Jumbo serait vendu.

L'Américain Barnum, le célèbre montreur de curiosités, s'en est rendu acquéreur au prix de 50,000 fr. Mais lorsqu'il est venue l'heure du départ pour le Nouveau-Monde, il s'est passé une scène que les visiteurs du Jardin zoologique ont trouvé touchante.

Le vieil ami des babies de Londres a refusé obstinément d'entrer dans le box qui lui était préparé et que de puissantes grues devaient enlever et déposer à bord du paquebot le *Persian-Monarch*.

Ce vapeur a dû quitter la Tamise sans lui. Les Anglais applaudissent à la résistance de Jumbo et ne veulent pas le laisser partir. On ouvre des souscriptions pour le racheter; quelques-uns proposent des meetings, comme pour l'affaire Tichborne. Des centaines de lettres sont adressées au directeur du jardin afin d'exprimer ces sentiments de la sympathie publique; il y en a qui renferment des gâteaux pour l'éléphant.

La reine et la famille royale se sont également émues de cette aventure qui a fourni à un clergyman de Folkestone le sujet d'un de ses sermons les plus éloquentes.

Ce révérend a déclaré qu'il y avait là un signe des temps et que le départ de Jumbo était une honte pour la nation. Mais Barnum, malgré toutes les protestations, exige son éléphant.

Mots de la fin

Il y a quelque vingt ans, Etienne Arago avait l'habitude d'aller tous les soirs au foyer de la Comédie Française. Or, Mlle Mante avait pris la détestable manie de le surnommer... élogiquement Tête de Veau!

Un soir, Etienne Arago s'arrête un instant à la porte; Mlle Mante le croit disparu et dit: — Ah! Tête de Veau est parti!

Etienne Arago se retourne et, doucement, a Mlle Mante: — Je m'en vais... Adieu... maman!

En cour d'assises: Le président à l'accusé. — Accusé, on vient de vous donner communication de la liste du jury. Je dois vous avertir que la loi vous permet d'exercer telles récusations que vous voudrez.

L'accusé. — Eh bien, mon président, je récusé monsieur... — Ce gros, là bas, qui a une tête de veau. Il a l'air trop bête pour comprendre mon cas.

Le président avec bonté. — Accusé, je vous ai prévenu que la loi vous autorisait à exercer des récusations, mais elle ne vous oblige pas à en déclarer les motifs.

SPECTACLES DU 10 MARS

Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui vendredi, à 8 h.: Le « Prophète ».

Théâtre des Célestins

Aujourd'hui vendredi, à 8 h.: « L'Étincelle », « Jonathan ».

Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

Casino

rus de la République

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2. Orchestre sous la direction de M. Léone.

BOURSE DE LYON

Du 9 mars 1882

Rentes	Comptant-Actions
3 0/0 amortissable... 84 10	Gar de Lyon... 110
3 0/0 amortissable... 84 45	Gar de la Guillotière... 110
4 1/2... 87 70	Mines de la Loire... 110
5 0/0 français... 116 80	Montrambert... 110
Italie... 87 70	St-Etienne... 110
Turc... 11 75	Rive-de-Gier... 110
Autrichien 4 0/0... 26 1/2	Société lyonnaise... 110
Russe 5 0/0... 26 1/2	Eaux... 110
Dette Esp. unifiée... 26 1/2	Dombas... 110
Actions	Abattoirs... 110
Crédit mob. Espagn... 610	Verreries L. et Rhône... 110
Crédit Lyonnais... 510	Croix-Rouge... 110
Union générale... 510	Obligations
B. Lyon et Loire... 510	Ville-de-Lyon... 92
B. Hypothec. France... 510	Ville-de-Paris 1863... 92
Soc. Foncière Lyonn... 510	Ville-de-Paris 1871... 92
Banque Ottomane... 740	Lombardes-anciennes... 92
Paris-Lyon-Médit... 740	Lombardes-nouvelles... 92
Ch. Autrichiens... 655	Loire... 92
Lombard-Vénitien... 305	Saint-Etienne... 92
Saragosse... 635 75	Rhône-et-Loire 4 0/0... 92
Nord-Espagne... 620	Paris-Lyon-Médit... 875
Suez... 2400	1863 875

OCCASION EXCEPTIONNELLE

A LOUER le local de la Pharmacie Bertrand, 12, rue Confort, qui sera transféré, fin février, pour cause d'agrandissement, place de la République, 55. — Prix de la location, comprenant ruzac-chassée et entre-soi, 1,700 fr., 6 ans de bail. A céder, à de très bonnes conditions, l'installation du gaz, compteur et divers agencements.

On trouvera dans la nouvelle officine les médicaments anglais et italiens les plus employés et tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, que M. Bertrand mettra, à la disposition de ses confrères.

On trouvera dans la nouvelle officine tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, ainsi que tous les médicaments anglais et italiens les plus employés, entre autres: Le seul véritable sirop Ernest Pagliani, seul et unique successeur de Jérôme Pagliani, les pilules de Morison, le tamarin Erba, les pastilles indiennes du docteur Wilson.

CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société Générale française de Crédit SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 75 MILLIONS

Succursale de Lyon: 4, rue de la République

La Société bénéficie actuellement:

2 0/0	pour les dépôts à vue.
3 0/0	de 6 à 11 mois.
4 0/0	de 1 an à 23 mois.
5 0/0	de 2 ans et au-delà.

Le rédacteur gérant, Victor GOURNAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 11.

ANNONCES

VENTE FORCÉE

Le onze mars 1882, à onze heures du matin sur la place des Scaues, vente d'objets saisis, tels que: poêle, machine à coudre, placard, vitrine, lampes, vaisselles, chenets, scie, etc., etc.

Le treize du courant à onze heures du matin, sur la place des Jacobins, vente d'objets saisis, tels que: commode, glaces, tables, chaises, bureau.

VENTE JUDICIAIRE

Samedi onze mars 1882, à dix heures du matin sur la place St-Michel, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques, divers objets mobiliers saisis, tels que: table, chaises, charbon, etc., etc.

VENTES JUDICIAIRES

Le samedi onze mars 1882, à onze heures du matin, sur la place des Scaues, à Lyon, d'objets saisis, tels que: table, chaises et articles de rouennerie et lingerie, etc.

Les mêmes jour et heure, sur la place Bellecour, à Lyon, d'objets saisis, tels que: banque, glace, bureau, chaises et articles de chapellerie.

Les mêmes jour et heure, sur la place des Terreaux, à Lyon, d'objets saisis, consistant en: banque, chaises, bureau, articles de voyage et de chasse, gibecières, malles et coiffe de chapeaux.

LA LYONNAISE

Rue d'Algérie, 12
Directeurs: Deshumberl, Buzand et Cie
ON ACHETERAIT
Au comptant jusqu'à 30,000 fr. un fonds de
Peintre-plâtrier.
Bien achalandé et établi dans Lyon.

A vendre d'occasion

Une Table en noyer verni de 24 convertis; un Lit en fer et un Lavabo. S'adresser quai de la Guillotière, 24, de 10 h. à 11 h.

ON DESIRERAIT LOUER

De suite une petite maison de campagne de cinq à six pièces avec jardin, le tout autant que possible indépendant et de préférence entre Ste-Foy et Reully. S'adr. rue Confort, 14, à l'Agence V. Fournier, ou le n° 2534.

PLUS DE 8.000 SUCCÈS

ÉPILEPSIE
Malades nouveaux et anciens par le Dr. KILISCH, à Brno de la République (Saxe). — A cause de 800 succès Méd. d'or de la Soc. scientifique à Paris.

A VENDRE OU A LOUER

BELLE PROPRIÉTÉ
close de murs, comprenant pré, jardin, vigne et maison d'un étage, située à Brindas, hameau du Gourd, S'adresser à M. BENOIT, au Gourd.

Le Journal des Tirages Financiers

(12^e Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Capital: VINGT-CINQ MILLIONS de francs
Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Parait chaque Dimanche. — 10 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT:
AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS
A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS
sans Commission

Prix de l'abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine:
UN FRANC PAR AN
ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUTS LES BUREAUX DE POSTE

SOCIÉTÉ NOUVELLE

SIÈGE à PARIS, 52, RUE DE CHATEAUDUN
A LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1.

CAPITAL: 20 MILLIONS

Achat et Vente de titres au comptant. — Paiement de tous Coupons échus. — Transfert et Conversion de Titres. — Libération et échange de Titres. — Souscription aux Emprunts. — Opérations de Reports. — Renseignements sur toutes les Valeurs.

ABONNEMENT AU MONITEUR FINANCIER

BANQUE HYPOTHECAIRE DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL: 100 MILLIONS. — 4, RUE DE LA PAIX
Prêts actuellement réalisés (sur première hypothèque): 150 millions

Les Bons de Caisse rapportent 5%, sont à cinq ans d'échéance. — L'intérêt est payable semestriellement, les 1^{er} avril et 1^{er} octobre de chaque année. Les Bons sont de 100 — 500 — 1,000 — 5,000 — 10,000 fr. Ils sont, à la volonté des souscripteurs, au porteur ou nominatifs. Les Bons sont transmis sibles par voie d'endossement et de coupons d'intérêt au porteur.

La Société délivre, au prix net de 465 fr. des obligations entièrement libérées, rapportant 20 fr. d'intérêt annuel payable trimestriellement. Ces titres sont remboursés à 500 fr.

GARANTIES DES TITRES
Emis par la BANQUE HYPOTHECAIRE DE FRANCE

1^o L'ensemble des prêts consentis sur première hypothèque, dont le montant doit être toujours au moins égal à celui des obligations en circulation (Art. 9 des Statuts);
2^o Le capital de la Société, qui est actuellement de 100 millions et doit toujours être égal au vingtième des obligations en circulation (Art. 8 des Statuts).

Les coupons des Obligations et des Bons de Caisse de la Banque Hypothécaire de France sont payés à Paris: au Siège de la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, — à la Société Lyonnaise, — au Crédit Lyonnais, — à la Société Générale, — à la Banque de Paris et des Pays-Bas, — à la Banque d'Escompte de Paris, — à la Banque d'Algérie, et dans les Départements, en Algérie et à l'Étranger, à toutes les Succursales des Sociétés ci-dessus.

PASTILLES INDIENNES

Du Docteur WILSON

Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, la catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, la pharyngite et les affections du larynx. Dépôt général, pharmacie Léon BERTRAND, 12, rue Confort, Lyon, pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugeaud, 21, à Lyon, et pharmacie BRUAIRE, rue S-Georges, 60. — Pharmacie moderne à S-Etienne; pharmacie CHATEROUSE, place Grenette, à Grenoble. — Dépositaires dans toutes les pharmacies.

EAU MINÉRALE NATURELLE DU
VERNET
La Perle des Eaux de Table

Près VALS PAR JALJAC (ARDECHE)

L'Eau de VERNET est la plus gazeuse des Eaux minérales françaises, la plus riche et la meilleure des Eaux de Table connues en France et à l'Étranger. Adresser les demandes à M. RAUL BRAYAS, Directeur de la Société des Produits RAUL BRAYAS et des Eaux Minérales Naturelles, 39, Avenue de l'Opéra, DÉP. PRINCIP. à Paris: 13, r. Lafayette et 39, av. de l'Opéra où l'on trouve également les produits si connus et appréciés du public: VER BRAYAS et GILBERT, à Paris.

VOUS NE TOUSSEZ PLUS

si vous suivez quelques bons conseils: le goudron du Docteur GRAMONT, agréables à la bouche, en fondant ils portent l'expectoration et enlèvent de suite la toux. Le goudron est le seul régénérateur des poumons; pris au début, il triomphe de la phthisie il arrête la décomposition des tubercules et la guérison est rapide, on a le soin de porter la boîte soi, et d'en sucer un chaque fois que la toux se présente. Prix: boîte, 1 fr. la demi 1/2 fr. Env. p. la poste contre timb. 30 c. en sus. Ecrire à M. ROLLAND, pharmacien à Marseille. Dépôt à Lyon, pharm. Banoir, place St-Pierre, à Saint-Etienne, Delpey, rue St-Louis, 23, et toutes les pharmacies.

DEMANDEZ dans les Dépôts de la Société

les Beurre tant appréciés des gourmets et amateurs de Beurre de table. Marque des Laiteries du Rhône.
Beurre extra-fin, genre Isigny, le kilogr. 5 fr. »
Beurre fin de table — 3 75
Qualités estampillées

MÉDAILLE-D'OR à l'Exposition Universelle de 1878

APPAREILS CONTINUS
Pour la fabrication des Boissons Gazeuses
EAUX DE SELTZ, LIMONADES, SODA WATER, VINS MOUSSEUX, BIÈRES
Les seuls qui soient argentés à l'intérieur.



Les Siphons à g^o et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer.
J. HERMANN-LACHAPPELLE
J. BOULET et C^o, Successeurs
INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, 144, Faubourg-Poissonnière, PARIS
Envoi franco des prospectus détaillés

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE
Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE (Soc^o Anonyme). Capital: 10 Millions de fr.
PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS